

PACKAGE AVIS DÉFAVORABLE

Votre établissement est sous avis défavorable de la Commission de sécurité incendie ou possède un nombre important de prescriptions. **BATISAFE** propose son expertise de bureau d'études spécialisé dans un package regroupant l'ensemble des prestations nécessaires pour réaliser les travaux de mise en sécurité.

NOTRE OBJECTIF

Lever l'avis défavorable de la Commission de sécurité en vous proposant un package clés en main.

Confiez à **BATISAFE** la
levée de vos prescriptions



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



NOTRE OFFRE

BATISAFE vous accompagne du début à la fin de la levée des prescriptions :

ÉTUDE ET CONCEPTION

- Diagnostic sécurité incendie et estimation financière
- Dossier de déclaration de travaux
- Consultation de la Commission de sécurité

RÉALISATION DES TRAVAUX

- Maîtrise d'œuvre pour la consultation des entreprises et suivi des travaux
- Coordination SSI
- Affichage de sécurité

SUIVI ADMINISTRATIF ET FORMATION

- Registre de sécurité BATISAFE
- Dossier d'identité SSI BATISAFE
- Formation du personnel

VOS BÉNÉFICES

- Un interlocuteur unique pour lever toutes les prescriptions
- Un bureau d'étude spécialisé et expérimenté
- Des interlocuteurs réactifs et à l'écoute de vos besoins
- La recherche de solutions pratiques et économiques



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS

Sous-direction des ressources, des compétences
et de la doctrine d'emploi

Bureau de la formation, des techniques
et des équipements

N°1 : 02 99 00 00 00

Affilié suite par

- 01 50 04 74 05

AVIS DÉFAVORABLE

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION NATIONALE DE RECONNAISSANCE
DES ATTESTATIONS, TITRES ET DIPLOMES ET DE VALIDATION DES ACQUIS
DE L'EXPERIENCE DES INFIRMIERS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
MEMBRES DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MEDICAL
des 19 et 20 mai 2014

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires, la commission nationale de reconnaissance des attestations, titres et diplômes et de validation des acquis de l'expérience s'est réunie les 19 et 20 mai 2014 à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Placé sous la présidence de Monsieur _____ sous-directeur des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi, représentant le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, le jury chargé de l'étude des dossiers relatifs aux infirmiers de sapeurs-pompiers volontaires était composé de :

- Monsieur le médecin-commandant _____ représentant le directeur de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers ;
- Monsieur le médecin-colonel _____, médecin conseiller santé du directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises ;
- Madame le capitaine _____, représentant le chef du bureau de la formation, des techniques et des équipements ;
- Monsieur le colonel _____, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Manche ;
- Monsieur l'infirmier d'encadrement _____ infirmier en chef au sein du service départemental d'incendie et de secours de la Moselle ;
- Madame l'infirmière-chef _____ infirmière de sapeur-pompier professionnel au service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne.